

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2022-CS-32

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21.12.2022**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un décembre, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18 H en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : BRUN Marc, CHAPUIS Pierre, VEYRENC Yves, GEIGUER Jacques
CCBA : COLLIGNON Jean, LACROTTE Robert, PONTHER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TOURVIELHE Max
Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien
Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, ROBERT Lionnel, NOEL Daniel
Beaume Drobie : CHABANNE Francis, WALDSCHMIDT Pascal
Berg et Coiron : GILLY Michelle, NAJI Driss, CROS Joël
Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, ROSSI Joëlle
Val de Ligne : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 25 (dont 3 suppléants)

Procurations : 3

Votants : 28

Absents : 16

Date de convocation : le 15/12/2022

Procurations :

M. ARNAUD Jean-Luc donne pouvoir à M. SOUBEYRAND Jacky, Mme GENEST Sandrine donne pouvoir à M. SAUCLES Gérard, M. MANIFACIER Christian donne pouvoir à Mme BASTIDE Bérengère.

Absents :

RIEU Dominique, ARNAUD Jean-Luc, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, TAUPENAS Martine, AUZAS Vincent, DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie, DURAND Marie-Christine, MASSOT Guy, BRUYERE-ISNARD Thierry, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard, MANIFACIER Christian

Secrétaire de séance :

GENEST Jacques

Objet : Avance sur la participation statutaire 2023 des collectivités adhérentes

Le Président informe l'assemblée délibérante que les participations statutaires 2023 découleront de la présentation du budget primitif 2023 du Syndicat après la fusion du budget principal actuel et du budget SCoT au 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, la participation annuelle de chaque EPCI fait l'objet de trois versements calculés sur 4 mois, le premier intervenant en avril et représentant les 4/12^{ème} de la participation annuelle de chaque communauté de communes.

A ce titre et afin sécuriser la trésorerie du Syndicat, il convient de solliciter, auprès des 8 CDC adhérentes, une avance, à hauteur de 10 %, de leur participation statutaire de l'année N calculée sur la participation globale de l'année N-1.

Après le vote du budget de l'année N, cette avance sera déduite du montant du versement relatif au 1^{er} quadrimestre.

Cette disposition s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2023 et pour les années suivantes.

Pour l'année 2023, l'avance se répartit selon le tableau ci-après :

Communautés de communes	Participation totale 2022	Avance 2023
Ardèche des Sources et Volcans	35 368.93 €	3 536.89 €
Bassin d'Aubenas	176 200.53 €	17 620.05 €
Berg et Coiron	25 686.46 €	2 568.65 €
Gorges de l'Ardèche	61 764.51 €	6 176.45 €
Montagne d'Ardèche	26 523.97 €	2 652.40 €
Pays Beaume Drobie	30 982.00 €	3 098.20 €
Pays des Vans aux Cevennes	36 235.38 €	3 623.54 €
Val de Ligne	20 138.22 €	2 013.82 €
TOTAL à 8	412 900.00 €	41 290.00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la demande d'avance prévisionnelle sur la participation 2023 des 8 CDC pour un montant total de 41 290 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES

